

Comité syndical du 26 juin 2023

DL 2023_06/01

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 juin 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 26 juin à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes LAURENT, FOUNAUD-VEYSSET et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, COLLADO, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, MASSET, PIN, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LORENZELLI par M. MASSET, M. ROSO par M. BARJOU (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER et M. Laurent MARQUET

DL 2023_06/01

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'article L2224-5 Du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

Le décret n°2015-1827 pris pour application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) vient modifier le contenu du rapport notamment les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, dans le cadre de sa compétence.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets. Il sera mis en ligne sur le site internet de ValOrizon www.valorizon.com.

Le rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté au comité syndical.

A l'issue de cette présentation, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 ci-annexé.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 28 juin 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 28 juin 2023